



Commission Intercommunale du Canal de Carpentras

Mardi 14 novembre 2017 – 9h00

Compte – rendu

Etaients présents :

- Mireille ORTUNO, **adjointe à la mairie de Mormoiron**
- Jean-Louis PAULEAU, **conseiller municipal à la mairie de Beaumes de Venise**
- Jean-Claude BEGNIS, **adjoint à la mairie de Sarrians**
- Frédéric ROUET, **maire de Villes sur Auzon**
- Claude PARENTI, **adjoint à la mairie de Monteux**
- Michel COHRTET, **délégué aux travaux à la mairie d’Uchaux**
- Michel LAGARDE, **adjoint à la mairie de Camaret**
- Raymond MORIN, **adjoint à la mairie de Saint-Pierre-de-Vassols**
- Louis BISCARRAT, **maire de Jonquières**
- Ghislain ROUX, **maire de Malemort**
- Evelyne ESPENON, **conseillère municipale à la mairie de Monteux et vice-président de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat**
- Louis DRIEY, **maire de Piolenc**
- Jean-Claude TRAMIER, **élu en charge de l’agriculture à la mairie de Mazan**
- Bernard FEUILLARADE, **conseiller municipal délégué de la sécurité à la mairie de Mornas**
- Pierre GABERT, **maire de Pernes les Fontaines et président de la commission intercommunale**
- Hubert REY, **vice-président du Canal de Carpentras**
- Alain GUILLAUME, **président du Canal de Carpentras**
- Sandrine PIGNARD, **directrice adjointe du Canal de Carpentras**
- Mélanie RICHARD, **chargée de mission au Canal de Carpentras**

M. GUILLAUME accueille les élus présents et excuse les absents.

Mme PIGNARD présente l'ordre du jour de la réunion.

La première partie de la réunion est consacrée à la présentation des réalisations de l'année 2017 et des projets de l'année 2018 du Canal de Carpentras.

La deuxième partie s'inscrit dans le cadre de l'étude « bilan, perspective et évaluation » du Contrat de Canal, démarche mise en œuvre dès 2012 et arrivant à échéance fin 2017. Les objectifs de l'étude sont d'apprécier la pertinence et l'efficacité des actions qui ont été mises en œuvre, puis de préciser les suites à donner au contrat. Pour cela, cette étude, confiée aux bureaux d'études CONTRECHAMP et OTEIS, prévoit de recueillir les points de vue et attentes des acteurs du contrat. La commission intercommunale est l'occasion de réunir les élus et les membres du bureau d'études CONTRECHAMPS, pour mener à bien cette partie de l'étude. Les représentants et membres du personnel de l'ASA se retireront de cette partie de la réunion pour ne pas influencer les avis des personnes interrogées.

La parole est laissée à Mme RICHARD pour la présentation de la première partie.

I. Modernisation du réseau gravitaire à Montoux

En septembre 2015, l'ASA a débuté les travaux de modernisation du réseau gravitaire à Montoux. Compte tenu de l'importance du projet, sa mise en œuvre a été découpée en plusieurs tranches de travaux.

En mai 2016, les deux premières tranches de travaux sont finalisées comprenant les infrastructures principales de la modernisation : la station de pompage et le bassin de stockage.

Les premières poses de canalisation ont commencé dès novembre 2016, avec la mise en œuvre de la tranche de travaux n°3. Ces travaux, qui s'achèveront en avril 2018, auront permis de desservir 83 hectares situés au quartier des « Plumaneaux » et d'installer 97 branchements, pour un montant de 970 000 € HT.

Les travaux de la tranche n°4 commenceront dès la fin de l'année 2017. Ils permettront de desservir 10 hectares et d'installer 11 branchements, pour un montant de 901 000 € HT. La mise en place d'une canalisation principale de diamètre 500mm en sortie de station de pompage et les travaux spécifiques pour traverser la voie ferrée expliquent le coût élevé de cette tranche de travaux.

En début d'année 2018, les services de l'ASA déposeront une demande de subvention pour la réalisation de la tranche de travaux n°5, d'un montant minimum de 1 000 000 € HT.

II. Densification du réseau d'irrigation

Commune de Modène

Les travaux de densification sur la commune de Modène au quartier « Les Garrigues » se sont échelonnés sur les années 2016 et 2017. En effet, la commune ayant entrepris des travaux de réfection d'une partie de la route départementale n°84 et compte tenu des délais d'interventions légaux sur voirie neuve (5 ans), l'ASA n'a pas pu réaliser l'ensemble des travaux en 2016. Les travaux ont donc dû être divisés en 2 phases, répartis sur 2 années, respectant ainsi le délai d'attente d'intervention de 5 ans sous voirie.

Les travaux désormais finalisés ont permis de desservir 21 nouveaux hectares et d'installer 24 branchements, pour un montant de 136 000 € HT.

Commune de Saint-Pierre de Vassols

La densification du réseau d'irrigation sur la commune de Saint-Pierre de Vassols a été réalisée en 2017, au niveau des quartiers « Ricard et Garrus ». 14 hectares ont été desservis et 15 branchements ont été installés, pour un cout total de 85 000 € HT.

Commune de Caromb et Modène

Sous réserve de l'attribution des financements demandés par l'ASA en avril 2017, les travaux de densification au quartier « Figueirasse » sur les communes de Caromb et Modène, s'effectueront en 2018. Il est prévu de desservir 16 nouveaux hectares et mettre en place 14 branchements, pour un montant estimé de 200 000 € HT.

Communes de Piolenc, Uchaux, Sérignan et Orange

- Une demande importante de l'accès à l'eau d'irrigation du canal a été recensée aux alentours du quartier « La Renjardière », à cheval sur les communes d'Uchaux, Piolenc et Sérignan. Afin d'étudier la faisabilité technique du projet, l'ASA a sollicité début novembre 2017, l'ensemble des propriétaires des parcelles proches du secteur concerné pour recueillir les besoins de chacun via un questionnaire d'enquête. Un retour des besoins est attendu pour décembre 2017. Si la demande en eau est significative et si les éléments techniques et financiers répondent aux critères d'éligibilité des financeurs publics, une demande de subvention sera déposée en début d'année 2018 dans la perspective de réaliser les travaux en début d'année 2019.
- Des demandes d'accès à l'eau d'irrigation ont récemment été recensée au niveau du quartier « Russamp » sur la commune d'Orange. Le questionnaire d'enquête pour lister les besoins en eau devrait être envoyé aux propriétaires de la zone concernée d'ici le début de l'année 2018. Tout comme le précédent projet, ce sont les résultats de l'enquête et le respect des critères d'éligibilités des financeurs, qui conditionneront la possibilité de réalisation du projet.

III. Sécurisation du canal principal, du canal Ste Marie et des ouvrages d'art

Chaque hiver, l'ASA sécurise une partie du canal principal et entreprend la réfection d'un ou plusieurs ouvrages d'art.

Au cours de l'hiver 2016-2017, des tronçons de canal sur les communes de Pernes les Fontaines, Sarrians, Vacqueyras, Beaumes de Venise ont été bétonnés. De plus, des travaux ont été entrepris pour renforcer la structure de l'aqueduc de la Nesque à Pernes-les-Fontaines et de l'aqueduc de Seyrel à Vacqueyras.

Au cours de l'hiver 2017-2018, le cuvelage de tronçons de canal s'effectuera sur les communes de Sarrians, Aubignan et Pernes les Fontaines. Le déversoir du Canal principal dans le Brégoux sera aussi restauré. De plus, des travaux d'aménagement des ouvrages d'art pour la sécurité des personnes seront entrepris (mise en place de mains courantes sur les aqueducs, de rembarde au niveau des siphons, de panneaux d'interdiction et de mise en garde, ...).

IV. Lutte incendie

14 communes sont concernées par la présence de poteaux incendie implantés sur le réseau sous pression de l'ASA du Canal de Carpentras, représentant au total 75 poteaux incendie.

La mise en place d'une convention de superposition de gestion de domaine public avec chacune des communes a été actée afin d'encadrer d'un point de vue juridique, technique et financier l'utilisation de ces poteaux.

Parmi ces 75 poteaux incendie, 46 doivent être équipés d'une vanne de sectionnement, répartis sur 11 communes. L'installation d'une vanne est nécessaire dans le cadre de la convention sur les poteaux incendie qui en sont dépourvus, pour délimiter physiquement le domaine communal de celui de l'ASA.

En 2016, l'ASA a porté une demande d'aides auprès du Conseil Départemental pour la prise en charge à 50% du montant de l'installation des vannes sur les poteaux concernés. Cette demande a été refusée par le Conseil départemental.

Pour maintenir la mise en place des poteaux dépourvus de vannes, les communes doivent prendre à leur charge l'installation des vannes. Dans ce cas, les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'ASA lors de l'hiver 2018-2019.

Pour les communes qui ne souhaitent pas prendre à leur charge l'installation des vannes, les poteaux incendie concernés seront déposés à leur frais.

V. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

L'ASA utilise des produits phytosanitaires pour entretenir certaines de ses filioles. Concernée par l'impact de cette pratique sur la qualité de l'eau et la santé de ses agents, l'ASA a fait réaliser un diagnostic de ses pratiques par un bureau d'études. Bien que la qualité de l'eau analysée lors de la campagne de prélèvement soit très bonne et sans trace de pesticides, l'ASA a choisi de diminuer l'utilisation des produits chimiques pour l'entretien de certaines filioles en augmentant l'entretien mécanique.

Dans ce contexte, l'ASA a voulu investir dans du matériel approprié afin de faciliter le travail de l'entretien mécanique des agents de terrain. En 2017, l'ASA a donc doté ses agents de débroussailleuses, d'un tracteur et d'outils de fauchage et de débroussaillages sur porteur (broyeur et épareuse) pour un total de 200 000 € HT. De plus, un conducteur d'engin a été recruté en 2016.

VI. Suppression du seuil et reprise d'une canalisation d'irrigation à Mormoiron

Sur la commune de Mormoiron, au lieu-dit « Brissac », une canalisation sous pression du Canal de Carpentras traverse la rivière de l'Auzon.

En 2008 et en 2011, cette canalisation avait été mise à nue du fait des différentes crues. Ces crues ont fragilisé la canalisation qui doit être sécurisée. Face à ce phénomène récurrent, une étude a été réalisée par un bureau d'étude pour étudier et proposer différentes solutions permettant de palier à ce problème.

Il a été convenu de supprimer l'ouvrage afin de garantir la continuité écologique du cours d'eau par un dévoiement de la canalisation à minimum 2mètres sous le lit du cours d'eau.

Pour réaliser ces travaux en 2018, une demande de subvention a été déposée en novembre 2016. Le montant est estimé à 290 000 € HT et est financé à 80% par l'Agence de l'eau.

VII. Instruction des demandes d'urbanisme

Depuis 2011, l'ASA sollicite les communes desservies par le réseau du canal pour être consultée sur les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager).

Depuis le début de cette démarche auprès des communes, le nombre de dossiers reçu pour consultation augmente chaque année. La charge de travail étant très importante et représentant au minimum 60% d'un temps plein, l'ASA a fait le choix de recruter un « Administrateur droit des sols » en février 2017. Cette personne a, entre autres, pour mission d'instruire les demandes d'urbanisme reçues.

L'ensemble des points de la première partie de l'ordre du jour ayant été traité, M. GUILLAUME remercie les élus et représentants des communes de leur présence.

Les représentants et membres du personnel de l'ASA quittent la réunion laissant les membres du bureau d'études CONTRECHAMP et les élus et représentants des communes échanger sur le bilan du Contrat de Canal.